



Livret d'accueil Stagiaire



La Petite Princesse

4 place Castellin

83260 La Crau

04.94.66.79.58

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le multi accueil « La Petite Princesse » est une crèche associative loi 1901, qui accueille les enfants de 3 mois à 3 ans. Les parents sont membres de l'association et le conseil d'administration est également composé de parents, anciens ou actuels.

Les enfants évoluent tous ensemble sans section d'âge, et sont répartis en fonction des activités et jeux proposés. Il y'a un espace pour les bébés...

La crèche est un lieu d'accueil et d'éveil principalement dédié aux parents qui travaillent et qui habitent la commune de la Crau.

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h du lundi au vendredi. Elle ferme ses portes 1 semaine à Noël, 4 semaines en Aout, et les jours fériés.

PRESENTATION DE L'EQUIPE (voir organigramme)

- Une responsable technique / éducatrice de jeunes enfants*
- Une responsable adjointe / auxiliaire de puériculture*
- Une infirmière*
- deux auxiliaires de puériculture*
- 5 assistantes d'animation (CAP petite enfance)*

D'autres personnes interviennent dans la structure :

- Mamichou, bénévole de l'association « Lire et faire lire » une fois par semaine*
- Amandine, intervenante en yoga ludique une fois par semaine*

- Marion, intervenante éducatrice MONTESSORI une fois par mois

POSITIONNEMENT DU STAGIAIRE

Le secret professionnel

Le stagiaire se forme dans le respect des valeurs professionnelles et doit respecter le secret professionnel. C'est une obligation légale et morale.

Il s'agit de respecter la confidentialité des informations à l'égard des usagers et le respect de leur vie privée.

Tout ce qui se dit ou s'entend à la crèche restera à la crèche et ne devra en aucun cas être divulgué à l'extérieur de la structure sous peine de poursuites.

Respect des règles d'hygiène et autres...

-Un vestiaire est à la disposition du stagiaire

- Prévoir une tenue spécifique à la crèche : Blouse ou grand tee-shirt et chaussures (type sabots) / Prévoir son repas (frigo et microonde à disposition) en cas d'horaires continus

Le port de bijoux est interdit, ainsi que l'utilisation du téléphone portable.

La personne en stage se doit d'avoir un langage approprié et une attitude correcte.

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE

Encadrement et évaluation

Avant le stage, le stagiaire est reçu par la responsable ou la responsable adjointe, les horaires sont définis et les conventions renseignées et signées.

Le premier jour, le stagiaire est accueilli par un membre de l'équipe, il se présente à l'ensemble de l'équipe et au groupe d'enfants.

Le personnel lui montre et explique au fur et à mesure le fonctionnement et l'invite à prendre part aux temps d'activités, jeux, éveil, repas etc....

L'évaluation officielle s'effectue en fin de stage par la responsable, mais un bilan est possible à mi stage afin de permettre à l'élève de s'exprimer sur son ressenti, ses éventuelles difficultés et de pouvoir l'aider à atteindre ses objectifs.

L'ensemble du personnel est disponible pour répondre aux questions du stagiaire.

Le stagiaire doit rester disponible pour tous les enfants et professionnelles.

Mise en situation professionnelle

Si le stagiaire doit être évalué sur une démarche de soins, il peut solliciter les différents professionnels de la structure.

La structure accueille des stagiaires de différentes formations (auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance, Bac pro-ASST, psychomotriciens, assistantes maternelles...)

DEROULEMENT DU STAGE

La première semaine, le stagiaire s'informe, observe et suit les recommandations des différents personnels pour se familiariser avec les enfants et connaître le déroulement de la journée.

Par la suite, le stagiaire participe activement à tous les temps de vie quotidienne sous la responsabilité des membres de l'équipe présents et dans le respect de son statut de stagiaire.

Il est essentiel que le stagiaire demande avant de prendre une initiative auprès des enfants des lors que ce n'est pas quelque chose qui lui a été demandé.

Les outils de transmissions sont expliqués et peuvent être consultés par le stagiaire.

L'élève se met à hauteur des enfants et les laisse venir à lui. Il doit garder la bonne distance, ne pas accaparer un enfant ni se laisser accaparer.

L'accueil et le départ des enfants est assuré uniquement par le personnel et en aucun cas par le stagiaire.

Le stagiaire peut se voir confier certaines tâches qu'il peut effectuer seul ou en présence d'un professionnel. Il participe à l'entretien, nettoyage, rangement...

L'élève ne reste pas seul avec un groupe d'enfant ou un enfant lors du change.

Tous les documents et supports nécessaires au rapport de stage sont laissés à consultation du stagiaire.

Bienvenue et bon stage à la Petite Princesse... !